

LE ROLE DES ARMEMENTS DANS L'INDUSTRIE DE LA PECHE MARITIME.

Par J. BAUWENS,
Président de l'Union des Armateurs, à Ostende.

2083

L'étude comparée de la pêche avant la guerre et après la guerre, permet d'établir la situation comme suit :

Avant la guerre, la Belgique disposait, en dehors de marchés de moindre importance, tels que Zeebrugge, Nieuport et Blankenberghe, du seul port d'Ostende, pour exploiter l'industrie de la pêche. La flottille se composait, en majeure partie, de chaloupes à voile de faible tonnage, pratiquant la pêche dans la zone côtière et dans la Mer du Nord, et d'une vingtaine de chalutiers à vapeur d'une puissance limitée, qui ne permettaient pas de fréquenter régulièrement et indistinctement tous les lieux de pêche en haute mer. Quelques bateaux seulement pêchaient la sole et le turbot sur les côtes espagnoles et portugaises, tandis que les plus grands se rendaient, pendant la bonne saison — 3 à 4 mois — vers l'Islande, d'où ils rapportaient les cabillauds et églefins.

A cette époque aussi, les ports du littoral belge ne disposaient que de faibles moyens d'action; à Ostende notamment, principal centre de l'industrie de la pêche, la minque, ainsi que les bassins, étaient trop petits, et nullement appropriés pour permettre de donner au commerce de poisson l'extension nécessaire, afin de soutenir la lutte contre la concurrence étrangère. L'exiguité du marché mettait des entraves à la rapidité et à la bonne marche de la vente; les lacunes dans les services d'expédition et de livraison plaçaient les expéditeurs dans un état d'infériorité manifeste. Nonobstant ces difficultés, le marché ostendais avait sa renommée — la France, l'Alsace-Lorraine, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre et même la Russie étaient des débouchés sûrs et fidèles. Le poisson d'Ostende y était très recherché et toujours mis sur un pied d'égalité avec tout autre de provenance étrangère. Egalement en Belgique, le poisson ostendais était très apprécié.

Cette situation a perduré après la guerre jusqu'au jour où

les différents pays se sont vus dans l'obligation d'appliquer des mesures restrictives, enlevant ainsi au marché belge une partie de sa clientèle à l'étranger.

C'est précisément vers cette époque que les plaintes sont venues de l'intérieur du pays, au sujet de la qualité du poisson ostendais. Cela paraît d'autant plus paradoxal que déjà à ce moment les ports de pêche belges, notamment Ostende et Zeebrugge, disposaient d'installations ultra-modernes qui suscitaient l'admiration générale.

Grâce à leur conception pratique, grâce aux facilités d'accès et à la perfection de l'outillage, les bateaux y déchargent et vendent leur pêche dans un minimum de temps. Exposé dans des halls d'une propreté constante, à l'abri du soleil et des intempéries, le poisson n'y subit aucune altération ni détérioration. Des magasins spacieux permettent aux négociants d'apporter tous leurs soins à l'exécution des commandes qui leur sont confiées.

Grâce à une réorganisation méthodique, les services de transport et de livraison, par les soins de la Société Nationale des Chemins de fer, se font plus rapidement et avec ponctualité.

De même, la flottille de pêche belge a été modernisée. D'un tonnage plus grand et beaucoup plus puissants, nos bateaux peuvent faire la pêche en haute mer pendant toute l'année. Munis d'appareils perfectionnés, disposant d'installations appropriées à la bonne conservation du poisson, équipés d'un personnel plus expérimenté, ils exploitent tous les lieux de pêche et regagnent leur port d'attache, dans un délai minimum, grâce à leur vitesse.

Dans ces conditions, comparant les moyens d'avant-guerre et d'après-guerre, on doit se demander comment il se fait que, depuis l'entrée en vigueur des mesures restrictives, des plaintes peuvent surgir au sujet de la qualité du poisson belge et plus spécialement de celle du poisson rapporté par les bateaux ostendais.

Il n'y a, en effet, aucune raison, pour que cette qualité se soit amoindrie. Eu égard à l'amélioration des installations et de la flottille de pêche, il faut admettre le contraire. Les motifs des griefs qui se sont fait jour en ces derniers temps — il y en a d'ailleurs toujours eu et il y en aura toujours — doivent donc être cherchés ailleurs.

Comme nous venons de le dire, avant la guerre les bateaux de faible tonnage et d'une puissance moindre, ne permettaient pas de faire la pêche en haute mer. La situation était d'ailleurs la même dans les pays limitrophes. En Angleterre, par exemple, elle était sensiblement pareille, avec cette seule différence, que la grande pêche y fut entamée plus tôt, d'une façon régulière.

En comparant l'industrie du poisson dans ce pays et dans le nôtre, nous constatons que les deux pratiquent la pêche côtière « home waters fishing » chez les Anglais, et la pêche en haute mer appelée « distant fishing ». Ces pêches exigent chacune des flottes appropriées.

Le poisson rapporté par chacune de ces flottes a, de même, sa clientèle spéciale. Toutefois en Angleterre, quelques ports se spécialisent exclusivement dans le « distant fishing », d'autres ne s'attachent qu'au « home waters fishing », tandis que certains ports exploitent les deux.

Hull, par exemple, est reconnu pour la pêche en haute mer, Fleetwood pour la pêche côtière et Grimsby pratique les deux. Il se fait ainsi que les Anglais sont en avance sur nous de plusieurs années, et il est établi que bien que s'adressant à des sources différentes, les deux industries sont viables et ne se courrent nullement dans le chemin. Cette constatation devrait constituer, à notre avis, une indication pour les armateurs, en ce qui concerne l'orientation à donner à la pêche, à certains moments de l'année, en vue du ravitaillement de nos marchés.

En ce qui concerne la consommation, le « rough fish » que nous appellerions poisson moins fin, pour le distinguer des soles, turbots, etc., a toujours été consommé en Belgique. Avant la guerre, par suite de leurs moyens d'action très restreints, et encore longtemps après, en présence de l'augmentation progressive de la consommation, les armateurs ne pouvaient à eux seuls, faire face aux besoins du marché, et dans ces conditions, l'importation de cabillauds et d'autres de la catégorie des « rough fish » se justifiait.

A partir d'un certain moment toutefois, l'extension considérable de la flottille et l'augmentation croissante de l'apport national, devaient attirer l'attention sur le danger des importations massives qui, soutenues par l'attrait de la spéculation, empoisonnaient les marchés belges.

Lorsqu'il fallait recourir au poisson étranger, on devait coordonner, selon les besoins, les importations d'après les apports de la flottille dans nos différents ports de pêche. On devait éviter l'engorgement du marché, la surabondance des différentes espèces de poisson provoquant inévitablement une baisse de prix désastreuse pour les armateurs, comme aussi pour les expéditeurs.

Evidemment pareille réglementation devait restreindre, dans de fortes proportions, le chiffre des importations, avec la conséquence que les intermédiaires, qui jusqu'alors avaient bénéficié d'une situation privilégiée, se seraient vus privés d'une grande partie de leurs ressources. Dès lors, on peut se demander si la substitution des apports de la flottille, au commerce d'importation, n'est pas à la base des critiques continues, qui se font jour, à chaque occasion, au sujet de la qualité du poisson ostendais ?

Il est indéniable que les importations font du tort à notre industrie nationale. Outre qu'elles constituent un exode très appréciable de nos devises, elles sont le plus souvent la cause de perturbations sur le marché. Il est, d'autre part, vrai qu'un manque d'apports par nos bateaux, à la suite de mauvais temps ou pour toute autre raison, peut causer du trouble. Le fait se produit d'ailleurs également dans les autres pays. C'est pourquoi il faut admettre à certains moments l'importation des espèces de poisson qui font défaut, sous la réserve expresse de ne pas dépasser les limites équilibrant l'offre et la demande. C'est d'ailleurs le but du contingentement. Une réglementation saine et équitable devrait garantir les intérêts des armateurs et des négociants en poisson.

Pour résoudre ce problème, établissons exactement la situation de la pêche au moment du contingentement, pour la comparer à la situation actuelle. Mettons donc en regard, d'un côté l'apport des bateaux et les importations, et d'un autre côté les exportations et la consommation dans le pays. En prenant comme chiffres de base ceux de l'année 1931, qui ont servi à fixer ceux en vue du contingentement, nous relevons :

A l'entrée : 14.460.843 kg. en apports + 18.335.300 kg. pour les importations = 32.796.143 kg.

A la sortie : exportation 7.620.800 kg. + consommation 25.175.343 kg. = 32.796.143 kg.

Pour 1938, ces chiffres sont devenus respectivement 33 millions $505.300 + 6.592.900 = 40.098.200$ kg. à l'entrée et $3.566.700 + 36.531.500$, soit $40.98.200$ kg. à la sortie.

La première constatation à faire est celle de l'effort considérable de nos armements pour ravitailler le marché. La seconde est que les importations ont diminué en raison inverse des apports — comparativement à la consommation; on constate de plus que notre flottille est parvenue à approvisionner en majeure partie notre marché.

Faut-il conclure, qu'en renforçant davantage la flottille, on arriverait à pouvoir se passer en Belgique du concours du poisson étranger ? Ce serait une erreur. Il y aura toujours sur le marché des vides qu'il faudra combler par la voie des importations; car malgré tout, il faut tenir compte des aléas de la pêche, comme aussi des saisons pendant lesquelles certaines espèces de poisson, parfois très demandées, sont rares. Il ne faut, en effet, pas perdre de vue que chaque espèce fait son apparition sur les lieux de pêche, à certaines saisons seulement, et qu'à ce moment les bateaux fréquentent ces endroits généralement ensemble. A ce moment aussi, les mêmes lieux de pêche sont exploités simultanément par les autres pays, d'où surabondance partout de cette sorte de poisson, alors qu'à d'autres moments les mêmes espèces font défaut. C'est le cas pour le cabillaud blanc, les plies et d'autres encore.

C'est à tort qu'on met sur le dos des armateurs et même du contingentement, les perturbations qui en résultent sur le marché. Le métier d'armateur ne demande pas que des capitaux; il faut, à côté de certaines connaissances techniques, une expérience suffisante pour exploiter rationnellement la pêche. N'avons-nous pas vu, avant la guerre, certains armements groupant entre autres des négociants en poisson et des expéditeurs, rencontrer, après peu de temps, des difficultés telles qu'ils ont été obligés d'abandonner l'exploitation de la pêche.

Et cependant, que de reproches ces mêmes négociants ne s'étaient-ils pas permis, à ce moment, à l'égard des armateurs, au sujet de la régularité et de la variété dans l'approvisionnement du marché. Etant établi qu'à certaines époques de l'année, telles espèces de poisson dépassent la demande, ne serait-il pas souhaitable, pour l'avenir des armements, d'étudier l'application de mesures restrictives, en vue de contin-

genter les apports de la flottille en période de surabondance. Pareille réglementation est appliquée avec succès, paraît-il, dans d'autres pays. Il appartient à l'ordre de la chose, aux armateurs belges, de se soumettre aux mesures prises pour régler leurs apports selon les besoins du marché.

Quant aux importations, il est désirable de voir renforcer légèrement la réglementation existante, par le rétrécissement des mesures concernant les espèces de poisson apportées en surabondance par nos bateaux.

A propos du poisson importé, nous attirons l'attention des autorités compétentes sur le fait que, dans plusieurs minques à l'intérieur du pays, la priorité dans l'ordre de vente est donnée au poisson de provenance étrangère. Il en résulte que les envois des ports belges, relégués au dernier plan, sont exposés à devoir subir les effets néfastes d'une trop longue exposition à l'air libre et ne réalisent ainsi que les prix du cours de clôture, habituellement déjà peu rémunérateurs, qui se répercutent inévitablement sur l'armement.

L'esprit national ne réclamerait-il pas le redressement de cette lacune, afin que la priorité soit donnée uniformément au poisson de provenance belge ?

En ce qui concerne les exportations, nous ne voyons guère le moyen de les augmenter d'une manière sensible, pour la raison que nous sommes tributaires des autres pays.

La consommation constitue certes le principal facteur dans le domaine de la production et de la vente du poisson. Nos intérêts communs réclament une plus grande vulgarisation des produits de la mer. On mange incontestablement trop peu de poisson en Belgique : 4 kg. 500 par tête d'habitant en 1938 contre 3 kg. en 1931. Le progrès, bien que de 50 %, est insuffisant et, comparativement aux chiffres de la consommation dans les pays étrangers, il devient insignifiant. Le poisson n'est pas encore suffisamment introduit partout. Le public ignore généralement la qualité nutritive de certaines espèces communes et à bon marché. Il s'effraie devant les modes de préparation, craint un changement et s'obstine dans son habitude de ne manger du poisson qu'une fois par semaine, au jour fixé, et pendant une période déterminée. Faisons comprendre aux communautés, aux administrations privées, au consommateur en général, l'économie que peut constituer pour eux, l'emploi du poisson.

Les efforts et les soins des armateurs, des expéditeurs, des détaillants doivent tendre à faire apprécier le poisson.

On devrait, en Belgique, comme dans les autres pays, manger du poisson plusieurs fois par semaine. Un maximum de journées de vente facilitera l'écoulement régulier et rapide de la marchandise; il diminuera les risques d'une vente de poisson de moindre qualité et sera de nature à augmenter les bénéfices, grâce à une répartition plus rationnelle des frais généraux.

Nous avons la conviction que la réalisation de nos suggestions aidera puissamment au redressement de la pêche. Notre industrie nationale doit faire vivre une population laborieuse digne d'intérêt, et constituer pour la Belgique une source de richesse. La collaboration étroite du Gouvernement et de nous tous doit la faire subsister malgré tout.
